

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-79

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019
- 4-Adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 mars 2019
- 5-Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local PAERRL 2018
- 6-Démolition du vieux bâtiment du centre des loisirs
- 7-Adoption des fonds de visibilité Northland Power
- 8-Nivelage des chemins gravelés
- 9-Épandage de chlorure de calcium sur chemins gravelés
- 10-Allocation pour frais d'utilisation du véhicule de M. Carl Synett
- 11-Entente de location pour l'utilisation du terrain et du centre des loisirs
- 12-Désignation de la personne responsable de la gestion des cours d'eau
- 13-Nomination d'un agronome – dossier de mise aux normes de l'eau potable
- 14-Appui aux démarches pour la pérennité des services de garde dans la MRC de la Matanie
- 15- Mandat au service de génie civil de la Fédération Québécoise des municipalités
- 16- Autorisation d'achats : A) Sabots, patins pour équipements de déneigement
- 17-Questions diverses
- 18-Période de questions réservée au public
- 19-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

2019-80

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MARS 2019

2019-81

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} AU 31 mars 2019 soit autorisé pour un montant total de ---- 147 107.96\$.

ADOPTÉE

5-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PAERRL

2019-82

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 309 120\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Gaétan Bergeron
Il est résolu à l'unanimité des conseillers (conseillères) que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus admissibles au PAERRL;
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 232 240\$;
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver 196 263\$,
Que la Municipalité de Saint-Ulric informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
ADOPTÉE

6- DÉMOLITION DU VIEUX BÂTIMENT DES LOISIRS

2019-83

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'entreprise Frédéric Pelletier (9167-9258 Québec Inc) a effectuer la démolition du vieux bâtiment des loisirs, situé au 3070, avenue du Centenaire, de transporter les matériaux à l'écocentre de Matane, faire le remblai et égaliser le terrain pour un montant de 17 000\$ +txs.
ADOPTÉE

7-ADOPTION DES FONDS DE VISIBILITÉS NORTHLAND POWER

2019-84

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric entérine la décision du comité de sélection, d'accepter les projets retenus des fonds de visibilité de Northland Power pour l'année 2019 comme suit :

Comité culturel de Saint-Ulric 150 ^e gs tableaux d'artistes	2 500\$
<hr/>	
Festival de sculptures d'art populaire Édition 2019	3 000\$
<hr/>	
Club de ski de fond et de raquettes de Saint-Ulric Modernisation des équipements	3 552\$
<hr/>	
Comité des loisirs de Saint-Ulric Installation d'une balançoire <i>*Conditionnel à l'approbation de l'emplacement par le conseil</i>	3 000\$
<hr/>	
Comité local de développement de la Rivière-Blanche Jardins communautaires Achat de bancs, tables et bêcheuse	2 297\$

Comité local de développement de la Rivière-Blanche	
Affichage d'accueil mobile	1 400\$

TOTAL DES FONDS DE VISIBILITÉ POUR L'ANNÉE 2019 = 15 749\$

*Un montant de 3 578\$ est reporté à l'an prochain

ADOPTÉE

8- NIVELAGE DES CHEMINS GRAVELÉS

2019-85

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une dépense au montant de 24 500\$ pour le nivelage des chemins gravelés pour la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

9- ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM SUR LES CHEMINS GRAVELÉS

2019-86

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'épandage de chlorure de calcium sur les chemins gravelés municipaux pour un montant de ± 6 000\$.

ADOPTÉE

10- ALLOCATION POUR FRAIS D'UTILISATION DU VÉHICULE DE M. CARL SYNETT

2019-87

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une allocation au montant de 70\$ \sem X 40hrs à M. Carl Synett pour frais d'utilisation de son véhicule sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

11- ENTENTE DE LOCATION POUR L'UTILISATION DU TERRAIN ET DU BÂTIMENT DES LOISIRS

2019-88

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente pour l'utilisation du terrain et du bâtiment des loisirs à intervenir avec M. Dany Beaulieu;

CONSIDÉRANT qu'ils en sont satisfaits;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale a signer le protocole d'entente pour l'utilisation du terrain et du bâtiment du centre des loisirs pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

12- DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU

2019-89

CONSIDÉRANT la résolution numéro 475-08-16 de la MRC de la Matanie;
CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit mettre à jour les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) nommer Monsieur Marcel Saucier, personne responsable de la gestion des cours sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ulric ou en son absence Monsieur Maurice Tremblay.

ADOPTÉE

13- NOMINATION D'UN AGRONOME – DOSSIER DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE- CPTAQ DÉCISION 416392

2019-90

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater la firme d'expert-conseil en environnement ÉCOSPHÈRE pour faire la surveillance pour l'exécution des travaux de construction (conduite d'amenée et puits de prélèvement d'eau) en lien avec la décision 416392 de la CPTAQ ainsi qu'un rapport faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation.

ADOPTÉE

14- APPUI AUX DÉMARCHES POUR LA PÉRENNITÉ DES SERVICES DE GARDE DANS LA MRC DE LA MATANIE

2019-91

ATTENDU qu'il y a un manque important de places subventionnées en milieu de garde en Matanie;

ATTENDU qu'il est primordial pour l'économie de notre région que les familles aient accès à des milieux de garde de qualité, et ce, à des prix abordables;

ATTENDU que plusieurs parents doivent repousser leur retour au travail, envisager de prendre un congé sans solde ou démissionner de leur travail, faute de place pour leurs enfants;

ATTENDU que la Garderie Les Minis Explorateurs pourrait offrir, immédiatement 17 places en garderie supplémentaires, si elle était subventionnée;

ATTENDU que la situation touche les familles ainsi que les employeurs de la Matanie en contribuant à la pénurie actuelle de main-d'œuvre;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

que le conseil municipal appuie les démarches entreprises pour la pérennité des services de garde déjà en place en Matanie;

Le conseil municipal considère que de subventionner la Garderie Les Minis Explorateurs est une solution rapide et efficace pour combler 17 places en garderie en Matanie;

Le conseil municipal appuie les démarches entreprises pour assurer une augmentation des places en service de garde de qualité subventionnée ne Matanie.

ADOPTÉE

15- AUTORISATION D'ACHAT : A) SABOTS, PATINS POUR ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

2019-92

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de sabots, patins pour les équipements de déneigement de l'entreprise Les Équipements SMS au montant de 7 043.63\$ +txs.

ADOPTÉE

16- MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DEVIS RANG 4 OUEST, 3ÈME RANG TARTIGOU

2019-93

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le service de génie civil de la Fédération Québécoise des Municipalités à préparer les plans et devis pour la réfection :

une partie du rang 4 ouest

une partie du 3^{ème} rang Tartigou

ADOPTÉE

17- QUESTIONS DIVERSES

18- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

19-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-94

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h50.

ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

